

LA PETITE ENFANCE :

VERVINS : LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE LA THIÉRACHE DU CENTRE EST OUVERTE !

Le 18 août dernier, les parents et enfants fréquentant l'ancien multi-accueil (place Sohier à Vervins), ont pu découvrir la Maison de la Petite Enfance située au 18 Marc l'Escarbot.

Contactez le multi-accueil :
Tél. : 03.23.98.09.23
halte-garderie-vervins@orange.fr

UNE OUVERTURE ATTENDUE PAR TOUS LE 21 AOÛT 2017 :

Ce jour-là, le multi-accueil *Le temps d'un s O urire* ouvrira ses portes à 20 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, qui sont désormais accueillis chaque jour de 7h30 à 18h30.

En outre, depuis début septembre, dans l'aile polyvalente, le lieu d'accueil enfants -parents, le relais d'assistantes maternelles et le secteur familles du centre socio culturel *Tac Tic Animation* proposent également des animations, ateliers ou permanences (pour connaître les jours et heures : <http://tac-tic-animation.org>).

◆ Un encadrement efficace et rassurant pour les parents :

L'équipe de professionnelles a vu son effectif renforcé par une auxiliaire de puériculture, trois assistantes « petite enfance », une éducatrice de jeunes enfants en contrat d'apprentissage et un agent de restauration en contrat aidé.

◆ L'organisation de la journée :

Un règlement de fonctionnement est remis aux parents dès l'inscription de l'enfant. L'équipe fournit également un livret d'accueil qui résume aux familles les activités qui rythment la journée de leur enfant.

En résumé, une journée au multi-accueil, c'est :

- L'accueil de l'enfant
- Des temps libres, des jeux, des activités proposées en fonction de l'âge de l'enfant et de la période de la journée.
- Un déjeuner et un goûter
- Un temps réservé au sommeil
- Les retrouvailles avec les parents



Les repas et les produits d'hygiène pris en charge :

La structure fournit le repas du déjeuner aux enfants accueillis en journée continue (ou jusqu'en début d'après-midi) et le goûter.

Seuls le lait infantile, les biberons et les tétines doivent être fournis par les parents.



Les chiffres clés :

Postes de l'opération	Coûts (en €)
Etudes et maîtrise d'œuvre	96 785
Travaux de construction	1 019 651
Achat du mobilier	70 000
Divers	38 823
Total	1 225 259

Financeurs	Montants (en €)	Part (en %)
Conseil régional	316 078	
CAF	252 000	
Etat	232 799	
Conseil départemental	25 820	
MSA	22 000	
<i>Total subventions</i>	<i>848 697</i>	<i>69</i>
Reste à charge de la Communauté de Communes	376 562	31

UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE ÉGALITAIRE POUR TOUT LE TERRITOIRE :

Des projets de la Communauté de Communes se multiplient sur le territoire, mais pour proposer le même service avec les mêmes avantages aux familles, les futures structures d'accueil de la petite enfance proposeront un fonctionnement identique.

◆ Trois modes d'accueil proposés :

Chaque famille peut choisir le mode d'accueil qui lui convient :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli tous les jours, ou quelques demi-journées, ou quelques jours par semaine fixés à l'avance.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est déjà connu de la structure vient ponctuellement, sur des périodes et pour des durées irrégulières.
- L'accueil d'urgence : les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés (hospitalisation, décès d'un membre de la famille, reprise immédiate d'un travail...).

Le nombre de places est limité.
L'accueil des enfants sera donc fonction des places disponibles.

Simulations des coûts d'accueils par enfant :

Coûts indicatifs moyens sur le département

Ressources annuelles du foyer	Nombre d'enfants à charge	Coût horaire (en €)
Inférieures à 8 092€ (Prix plancher 2017*)	1	0,4
	2	0,33
Inférieures à 27 600€ (Equivalent 2 SMIC)	1	1,38
	2	1,15
Inférieures à 58 379€ (Prix plafond 2017*)	1	2,9
	2	2,43

*Les prix *plafond* et *plancher* sont fixés annuellement par la CNAF. Le prix est dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille.

Les familles pourront bénéficier d'un crédit d'impôt (renseignements auprès des services des Impôts)

LES AUTRES PROJETS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE :

◆ Une micro-crèche à La Capelle :

A l'automne 2018, c'est à La Capelle que s'ouvriront les portes de la première micro-crèche du territoire. D'une **capacité d'accueil de 10 places**, cette structure sera le fruit de la réhabilitation d'un bâtiment communal.

Le projet de réhabilitation prévoit d'installer la micro-crèche à la place de l'actuelle école intercommunale de musique. La micro-crèche disposera d'un espace extérieur de 250m² aménagé pour les jeux extérieurs des enfants, de trois places de parking et d'un « dépose minute ».

Parallèlement, l'école intercommunale de musique migrera à l'étage du bâtiment (mais gardera une pièce en rez-de-chaussée pour accueillir les élèves de moins de 6 ans et ceux à la mobilité réduite).

La réhabilitation du bâtiment supposera qu'il soit entièrement rénové et aménagé pour permettre la cohabitation de deux nouvelles fonctions. Le coût de l'opération de la micro-crèche est estimé à 384.000€ HT avec un taux de subvention important.



◆ D'autres micro-crèches à Boué, Le Nouvion-en-Thiérache et Sains-Richaumont :



Exemple d'une crèche construite en modulaire

Se construiront ensuite trois autres micro-crèches :

- 1 à **Boué**, à l'automne 2018.
- 1 au **Nouvion-en-Thiérache** et 1 à **Sains-Richaumont**, au printemps 2019.

Ces micro-crèches auront également la capacité d'accueil de 10 enfants mais il s'agira, cette fois, de constructions neuves et modulaires. Ce procédé a été choisi pour réduire les coûts et le temps de construction.